REPUBLIQUE FRANCAISE **DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RODEREN SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe KIPPELEN, Maire.

Date de la convocation :
16 septembre 2026
Date d'affichage :
17 septembre 2026

Présents : Mmes et MM.
Béatrice TESTUD, Fanny WEIGEL, Anatole FUCHS, Doris WOLFERSPERGER, Sylvie GERTHOFFER, Jocelyne SOURD, Stéphanie HALLER, Xavier SCHEIDECKER, Julien BRANCART, Jérémie HUEBER, Pitchou NGOMBI.

Nombre de membres :	**15**
En exercice :	**15**
Suffrages exprimés :	**15**
Votes Pour :	**15**
Votes Contre :	**0**
Abstentions :	**0**

Excusé(s) :	**Procuration(s) :**
Doris WOLFERSPERGER	Sylvie GERTHOFFER
Maxime JENN	Christophe KIPPELEN

DEL20260924_006

Objet de la délibération : **Désignation des membres de la CLECT**

Le Maire, Christophe KIPPELEN rappelle les attributions de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) créée en 2013. La CLECT se compose de 2 membres par commune désignés par le Conseil Municipal et constitue l'organe central, appelé à garantir une imputation équitable sur les attributions de compensation des communes du coût des charges transférées, qu'il incombe à l'intercommunalité de financer. Lors de l'adoption du règlement intérieur de la CLECT au Conseil de Communauté du 02 avril 2022, il a été rappelé qu'il est nécessaire que les communes désignent leurs membres, un titulaire et un suppléant.

En conséquence, l'assemblée délibérante, à l'unanimité, désigne pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) :
Membre titulaire : Christophe KIPPELEN, Maire
Membre suppléant : Marc WILLEMANN, Adjoint au maire.

Roderen, 28 septembre 2026
Le Maire, Christophe KIPPELEN Milène SIMUNOVIC, Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 29/09/2026
et publication ou notification du 29/09/2026